

*Idées maîtresses et buts du programme*

Ce programme est fondé sur la conviction (et voilà la réponse à votre question, monsieur le président) qu'à la longue le meilleur remède c'est l'établissement d'un organisme spécial du Gouvernement pour tenir tête aux problèmes compliqués qui se présentent; c'est en tout cas l'idée maîtresse qui nous sert de guide.

Nous croyons qu'il existe déjà assez d'organismes gouvernementaux pour aider à résoudre certains aspects de ces problèmes. Du point de vue de l'aide gouvernementale, ce qu'il faut, c'est un effort concerté pour coordonner les programmes et les services gouvernementaux, tels qu'ils existent actuellement, dans une lutte commune contre les problèmes de chaque région.

En second lieu, on croit que, pour assurer un progrès continu, il faut aider les habitants de ces régions à analyser eux-mêmes leurs problèmes les plus pressants, pour en déterminer la nature et la meilleure façon d'y porter remède. C'est à eux surtout de répondre de l'amélioration de leur situation, en se bornant à ce qui est possible. Pour cette raison, des comités locaux prêts à mettre sur pied des programmes d'analyse et d'action sont essentiels à la réussite d'un tel effort.

On peut résumer ainsi les buts spéciaux du programme, sans pourtant les limiter trop catégoriquement.

- a) Aider ceux qui veulent profiter de l'occasion de mieux faire valoir leurs entreprises agricoles.
- b) Créer de nouvelles occasions d'emploi en dehors de l'agriculture, soit en donnant un nouvel essor aux services et aux industries qui existent déjà dans la région, soit en y établissant de nouveaux. On peut aussi trouver beaucoup d'autres sources de revenus, tels que le tourisme.
- c) Améliorer les services d'instruction et de direction qui sont à la disposition des habitants de ces régions afin que la jeunesse surtout puisse être mieux à même de trouver des emplois convenables et rémunérateurs, soit en dedans soit en dehors de la région.

Pour atteindre ces buts, il faut nécessairement:

- a) Presser, encourager et aider les dirigeants locaux à assumer leurs responsabilités quant au développement et à l'orientation de mouvements locaux, de nature essentielle et pratique, qui doivent amener les améliorations désirés.
- b) Faciliter la coordination des opérations des organismes gouvernementaux de telle sorte que leur contribution totale à l'allègement de leurs problèmes locaux surpasse la contribution indépendante de chaque organisme, et encourager les ajustements possibles dans le cadre de leurs programmes afin de combler les besoins particuliers de leurs régions.

*Effets à l'échelon du comté ou de la région:*

Jusqu'à maintenant, la mise en oeuvre des Programmes d'aménagement rural à l'échelon du comté ou de la région s'est effectuée de la façon suivante: